

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents : Jérémy BENIAÏCHE, Jean-Claude BRUNI, Isabelle CAILLAVET, Daniel CARLET, Mathias HEURTIER, Charles MONTIES, Olivia ROBERDEAU, Jérôme SEGUIN, Adrien VIC, Gilles ZAUGG.

Excusé : Jean-Pierre VIC

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRUNI

Ordre du jour :

- **Approbation compte-rendu précédent,**
- **Délibération autorisant le maire à réaliser et signer un prêt banque pour local technique,**
- **Délibération demande de subvention financement de l'Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux,**
- **Délibération choix du Maître d'œuvre travaux rénovation énergétique,**
- **Délibération choix financement CTG,**
- **Délibération terrain de Miran, choix géomètre,**
- **Délibération Miran achat terrain,**
- **Tarifs salle des fêtes,**
- **Admission en non-valeur (ancien locataire)**
- **Délibération de risque de non recouvrement (500 €),**
- **Délibération don,**
- **DM : 50 €,**
- **Questions diverses.**

Approbation du PV du conseil municipal du 13 octobre 2022.

Montant Local technique : 42 576.00 € HT Subvention : 19 953.00 €

Mme le Maire doit contacter plusieurs banques concernant le prêt. Caisse d'épargne, crédit mutuel, crédit agricole, banque populaire. Ce prêt d'un montant de 22 823.00 € sur 10 ans.

Egalement demande de prêt relais du montant de la subvention en attendant que celle-ci soit versée.

Prêt relais pour TVA : 6844.00 €

Prêt relais pour subvention : 19 953.00 €

Délibération autorisant Mme le maire à réaliser et signer un prêt de banque.

Approuvée

Délibération demande de subvention concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Approuvée.

Délibération choix Maître d'œuvre : approuvée.

Délibération choix géomètre, terrain Miran : 948.00 € TTC

Délibération achat terrain Miran : approuvée

Délibération en non-valeur : 1305.00 € : approuvée

Délibération risque de non recouvrement : approuvée

Délibération don d'un chèque de 50.00 € de Mme FAGET.

DM (décision modificative) : 50 € 6712.00 € —————> 6762.00 € (Trésorerie)

Délibération convention globale territoriale (CTG) : choix n° 2 : approuvée.

Présentation des vœux par Mme le Maire et les conseillers : Vendredi 13 janvier à 19 H.

Fin de la séance : 22H45